



## **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Présents : CAVAGNAC Hugo, Maire, Président de la Commission.  
BANCE Alexandre, Agent technique, D.S.T.  
BARRIERE Karine, Conseillère municipale.  
CARVALHO Horacio, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.  
DALL'ARMI Daniel, Membre extérieur nommé.  
DE BILLERBECK Frédérique, Membre extérieur nommée.  
DEUCHST Michel, Membre extérieur nommé.  
GARRABET Maurice, Adjoint au Maire chargé des bâtiments et des associations.  
MOUYEN Christian, Membre extérieur nommé.  
PICAT Monique, Adjointe au Maire chargée des personnes âgées et de la dépendance.  
SALLEE Emmanuelle, Agent administratif, D.G. Adjointe.  
STRAGIER Corinne, Elue de l'opposition Ensemble pour demain.

Excusés : LAVIGNE Corentin, Membre extérieur nommé.  
RELATS David, Conseiller délégué aux bâtiments.

Membre extérieur invité et présent : NADALIN Daniel, Membre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Le mercredi 20 décembre deux mille dix-sept à 14h30 dans la salle du Préau, le Maire souhaite la bienvenue aux membres pour cette commission communale pour l'accessibilité. Il rappelle que la dernière commission s'est tenue le 22/12/2016, et que l'ordre du jour y était de présenter le bilan de la première année de l'Adap, et surtout de solliciter les avis des membres.

Ce jour, la commission se réunit pour présenter le bilan de l'année 2 de l'AdAP.

Pour rappel, le mardi 23 août 2016, la CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité) a rendu un avis favorable à la réalisation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de notre commune. Le 25 août, le Préfet de la Haute-Garonne a accordé notre AdAP pour une durée de 6 ans et un coût total de 761 985€ HT.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 *relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public* nous demande dans son article D-111-19-45, un

point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année sur une période de plus de trois ans.

Le dossier a été envoyé à la Direction Départementale des Territoires le 30/01/2017, reçu le 03/02/2017. La Préfecture demandait également de renseigner un questionnaire en ligne, reprenant purement et simplement le bilan de la 1<sup>ère</sup> année d'exécution de l'AdAP (envoyé le 10/04/2017).

Les chiffres sont énoncés toute taxe comprise.

## ANNEE 2 (2017) TRAVAUX PREVUS ET DEPENSES

### Travaux prévus : Année 2

L'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoit une dépense de 113 292€. Compte-tenu des premières modifications opérées l'année 1 (rampes), l'AdAP a su se réadapter aux besoins. L'enveloppe budgétaire dédiée à l'accessibilité s'est élevée en 2017 à 233 000€. Cette somme comprend la prévision des sanitaires adaptés mis en place sur l'Esplanade P.Campech pour 62 337.60€, dépense non prévue dans l'AdAP initial. La prévision sans les wc publics a été estimée à 170 000€.

#### Doc A

### Travaux réalisés : Année 2

Le total des dépenses réalisées pour le compte de l'accessibilité des bâtiments publics s'élève à 229 270.23€ (soit 166 932.63€ sans les wc publics).

*Pour mémoire : 2016 = 147 732€ (soit 128 306.42€ sans les wc publics).*

#### Doc B

A savoir que de nombreuses dépenses ont été réalisées pour faciliter l'accessibilité de certains bâtiments sans que cela soit décompté de l'enveloppe attribuée à cette fin.

Il s'agit notamment :

- Du déplacement des WC PMR suite au déménagement de l'association Déco-loisirs vers les préfabriqués de Garrigues (salles associatives). Le coût approximatif est de 1 000€ de fournitures et 700€ de main d'œuvre ;
- Suite à l'aménagement de l'annexe de l'école Balochan pour accueillir le centre de loisirs, des travaux ont été faits (seuils de portes – vidéophone avec mise en place d'un portillon – pentes accessibles) à hauteur d'environ 5 000€ ;
- Suite à l'aménagement des préfabriqués de Jean de la Fontaine pour accueillir le centre de loisirs, il a fallu faire des travaux de terrassement pour passer les lignes téléphoniques et permettre la mise en place d'un vidéophone au portillon. A cette occasion, il a été opportun d'arracher les souches des arbres de la cour.
- La porte d'entrée principale de la Mairie est comprise dans le marché des menuiseries, pourtant, il s'agit bien d'une mise aux normes d'accessibilité.

## Travaux réalisés : Les travaux prévus les années 1.3.4.5.6

Des travaux prévus aux années 1,3,4,5 et 6 ont été réalisés en 2017.

L'AdAP vit et s'adapte au temps et à la vie de la collectivité. C'est pourquoi, parmi les travaux réalisés en 2017, seuls 17% correspondent au travaux prévus l'année 2.

De la même manière que certains travaux prévus l'année 2 ont été réalisés l'année 1 (exemple des rampes à hauteur de 32 800€), 32 000€ de travaux prévus l'année 1 ont été réalisés cette année. Cela exprime bien l'aspect vivant de notre AdAP mais aussi le pragmatisme avec lequel il est mené.

### Doc C1-C2

Travaux réalisés année 2	229 270,23 €	Il s'agit <b>principalement</b> des dépenses suivantes :
Prévus l'année 1	32 018,42 €	<u>Ecoles:</u> _Balochan Mains courantes _Balochan Pente pour atténuer ressaut _Garrigues Pente pour reprendre dénivelé _JDF Mains courantes <u>Eglise:</u> Entrée seuil en pierre <u>Gendarmerie:</u> Main courante <u>Maison des vins:</u> Remise en fonction ascenseur extérieur
<i>Rappel : certains travaux n'ont pas été faits l'année 1 (à hauteur de 32800€) pour prioriser les rampes d'accès Alsh et Archers</i>		
Prévus l'année 2	38 728,26 €	<u>Ecoles:</u> _Garrigues Portes 33 600€ _JDF Pentes pour reprendre dénivelés <u>Médiathèque:</u> Escalier (prolongation marche/mains courantes)
Prévus l'année 3	1 744,10 €	<u>Cinéma</u> : signalétique et pose main courante salle public
Prévus l'année 4	15 165,62 €	<u>Gymnase:</u> Changement dispositif d'appel de l'ascenseur <u>Médiathèque:</u> Escaliers (contrastes visuels et bandes de vigilance) et signalétique
Prévus l'année 5	1 950,24 €	<u>Maison des vins:</u> signalétique
Prévus l'année 6	599,04 €	<u>CTM:</u> Cheminement accessible
Non prévus dans l'Adap	139 064,55 €	<u>Ecoles:</u> _Balochan Reprise travaux cheminement contrasté 2016 car revêtement se décolle et nouvelle structure alsh _JDF Sol et signalétique <u>Eglise:</u> <u>Complexe sportif Matabiau:</u> Cheminement accessible (fauteuils) 51 500€ <u>Maison des vins:</u> Revêtement du cheminement <u>Tout ERP</u> : Fournitures affichages Adap et Registres public accessibilité <u>WC publics:</u> installation campech 62 000€

#### Lecture du tableau :

Les travaux prévus en 2016 qui ont été réalisés en 2017 représentent une dépense de 32 018.42€ sur un total de 229 270.23€.

## Compensations : des travaux prévus l'année 2, non réalisés

Les travaux prévus à l'année 2 de l'Adap qui n'ont pas été réalisés :

- Font l'objet d'une demande de dérogation ; ou bien ;
- Ont été intégrés à l'occasion d'autres travaux ; ou bien ;
- Sont reportés : la dépense restante à réaliser concerne la médiathèque : ajout d'une main courante (3 000€).

Doc D

## LES DEPENSES NON PREVUES

Doc E

60% des dépenses en 2017 représentent des travaux non prévus dans l'AdAP telles que :

### L'accès au complexe sportif Matabiau

Cette dépense non prévue s'élève à 51 544.44€.

De la même manière qu'il a été procédé pour la réalisation de la rampe des archers l'année 1, les utilisateurs du chemin de l'entrée du terrain à l'entrée des vestiaires et des gradins ont demandé un cheminement accessible pour faciliter l'accès en fauteuils roulants.

### L'accès à la Maison des Vins et Office du Tourisme

Le montant supporté non prévu est de 15 122.40€.

Suite à l'utilisation de ce site comme accueil de formations des aidants familiaux, il a été constaté une forte contrainte d'accès due à la détérioration du revêtement du cheminement. La fin d'année a été fortement occupée par les personnes à mobilité réduite dans le cadre de cette formation des aidants familiaux. Le choix de l'enrobé s'est donc confirmé d'autant plus pour éviter des difficultés supplémentaires hivernales (gel et fortes pluies).

### Les sanitaires adaptés – Espl. Campech

Cette dépense non prévue s'élève à 62 337.60€.

## MODIFICATIONS AdAP

L'AdAP peut rencontrer des changements dans le temps. Le but est de ne pas sortir du cadre de l'AdAP, mais d'adapter les priorités, les opportunités et les besoins qui se présentent.

En 2017, les modifications sont issues de deux facteurs :

- **Le groupement de commandes :**

Cette méthode a permis de bénéficier de prix attractifs.

- Les prix des fournitures de peinture ont été négociés par le biais d'un nouveau marché public : *Dépenses Unikalo* : 5 733.78€. Si les achats sont effectués en 2017, les travaux seront réalisés les années suivantes.
- Suite à une erreur d'appréciation de la qualité de matériaux (acquisition année 1) concernant le revêtement du guidage à la canne à l'école Balochan, il a été décidé de reprendre ces travaux. Afin de profiter d'une offre financière intéressante de fournitures, l'acquisition a été faite pour l'ensemble des sites. *Signal Plus* : 4 683.36€. Ces travaux ont été réalisés.

- **La révision des contrats :**

La collectivité est par ailleurs, en cours de révision des contrats de maintenance (pour optimisation des coûts et harmonie des partenaires). Parmi eux, figurent les ascenseurs qui sont en lien avec notre AdAP. La volonté a été de terminer ce volet de l'AdAP pour faciliter la refonte des contrats de maintenance des ascenseurs.

- Au gymnase du lycée : dispositifs d'appel de l'ascenseur. *Otis* : 8 845.56€.
- A la Médiathèque : mise en conformité de l'ascenseur (signalisations sonore et visuelle). *Schindler* : 4 693.78€.

## QUELQUES CHIFFRES

	Travaux effectués		Travaux effectués en régie	
	Par les entreprises	En régie	Achat de fournitures	Coût main d'œuvre
2016	77 361,60 € 80%	18 328,48 € 20%	80%	20%
2017	158 564,22€ (1) 95%	8 368,41€ 5%	89%	11%

(1) Sans compter les Wc Publics

*Pour mémoire Année 1 : Cette forte sollicitation des entreprises s'exprime par les travaux de gros œuvre programmé l'année 1 dans l'AdAP (PG Bat-Kuentz-Fronton TP pour les bâtiments Ecoles et Archers).*

Les travaux liquidés s'élèvent à 229 270.23€ dont 62 337.60€ pour les Wc publics.

Sans compter les Wc Publics :

**95%** des dépenses concernent des travaux effectués par les **entreprises** et **5% en régie**. [158 564.22€ Entreprise et 8 368.41€ Régie]

**89%** de la somme dépensée en régie concerne l'achat de **fournitures** et **11%** le coût de la **main d'œuvre**.

Cette très forte sollicitation des entreprises s'explique par un planning de travaux en régie surchargé en 2017 avec notamment 713 heures dédiées au nouveau centre de loisirs ; 350 heures pour la salle de réunion à Garrigues ; 478 heures pour l'école primaire JDF (reprise éclairage rez-de-chaussée et création local produits d'entretien). Cela représente un agent à temps complet sur un an.

## SITE ACCESSIBLE

Les sites non concernés par l'AdAP sont le Préau et l'école Marianne, tous deux des bâtiments neufs ou réhabilités et donc 100% accessibles.

A la fin de cette deuxième année d'exécution de l'AdAP, la gendarmerie compte parmi les sites accessibles. L'église s'y ajoute à la fin du mois de janvier 2018, et l'école maternelle Balochan à la fin du mois de juin 2018.

La réception du boulodrome photovoltaïque complètera cette liste des sites accessibles. Toutefois, le boulodrome ne pourra être que 100% accessible une fois la partie du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics effectuée.

## PAVE

Une invitation a été lancée à la Communauté des Communes du Frontonnais pour que soit présent parmi les membres de la commission communale pour l'accessibilité, un membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

La loi fait obligation aux communes d'élaborer et de suivre le PAVE, sauf si le gestionnaire de la voirie est compétent en la matière. Si l'accès aux bâtiments publics est une compétence communale, il passe par la voirie qui est une compétence intercommunale.

Comme souligné dans un courrier adressé au Président de l'intercommunalité, la réflexion engagée est de coordonner les travaux d'accessibilité à un bâtiment, avec la communauté des communes afin d'éviter la multiplication des intervenants sur un espace de gestion communautaire. Dans cette idée, la CCF accepte-t-elle de prendre cette compétence ?

Le schéma tiendrait à se concerter annuellement sur les travaux prévus et le planning commun à tenir. Pour exemple, l'entrée de l'Hôtel de Ville. Actuellement, des rampes provisoires sont installées. Une fois la réflexion interne engagée sur la méthode, il serait optimal de s'entendre ensemble Mairie-CCF pour organiser les travaux selon un agenda commun.

Monsieur Nadalin, membre élu à la commission intercommunale pour l'accessibilité, précise qu'une invitation à la réflexion au sein de la Communauté des Communes du Frontonnais (CCF) est lancée.

Monsieur Deuchst, membre extérieur, souligne la nécessité de trancher cette question. Monsieur Bance illustre avec le parvis de la Mairie qui ne pourra être 100% accessible sans coordination. Une fois les travaux effectués, nous savons que nous ne pourrions pas demander la visite d'un bureau de contrôle. L'attestation d'accessibilité ne pourra pas nous être fournie sans coordination avec la CCF. C'est la commune de Fronton qui est pénalisée dans l'exécution de son AdAP.

Hugo Cavagnac, Maire, ajoute : nous aurons une porte d'entrée accessible, mais il ne sera pas possible d'accéder jusqu'à cette porte. C'est pourquoi nous soulevons cette nécessité de prévision d'un diagnostic en phase avec les agendas des autres communes. Le document de 2009 est obsolète.

Le questionnement de refaire le diagnostic sur l'ensemble du territoire de la CCF est posé.

## CONCLUSION

### Un AdAP vivant et pragmatique

L'accessibilité des bâtiments s'adapte aux destinations qui leur sont faites.

La durée de vie de notre AdAP est de six années. Durant cette période, il peut être constaté que la première destination des bâtiments publics tend à évoluer et parfois, le temps dépasse la durée de l'AdAP (fin AdAP 2022).

Monsieur Cavagnac illustre ses propos avec l'exemple notamment de l'école Maternelle Garrigues qui a vocation à être délocalisée au site du pigeonier, auprès de l'école Élémentaire Marianne. Le coût d'un ascenseur présente un impact financier non négligeable. La nécessité d'un ascenseur sera donc à revoir en fonction de la destination donnée du bâtiment.

La maison Seguiet est principalement occupée par des services intercommunaux. L'idée qui émerge, de centraliser les bureaux intercommunaux, suspend les travaux d'ascenseur dans ce bâtiment.

La salle mise à disposition d'une association au-dessus du Trésor Public ne pourra être accessible du fait de l'impossibilité technique d'y associer un ascenseur à l'intérieur de ce bâtiment. La solution d'un ascenseur attenant à l'extérieur du bâtiment n'est pas envisageable du fait de l'exiguïté de la rue Jules Bersac.

A savoir qu'une réflexion est engagée pour permettre aux associations de disposer d'une salle commune, non spécifiquement attribuée, dans le but de rendre possible l'accès au milieu associatif à toute personne à mobilité réduite.

Le local théâtre a vocation à être complètement détruit. Les lignes de travaux prévus le concernant dans l'AdAP n'auront plus lieu d'être.

## Une priorité aux sites sportifs et scolaires

PART DES DEPENSES PAR BATIMENT		Avec Wc Pub	Sans Wc Pub
WC PUBLICS	62 337,60 €	27,19%	
STADE MATABIAU	51 544,44 €	22,48%	30,88%
MATERNELLE GARRIGUES	38 148,78 €	16,64%	22,85%
MAISON DES VINS	23 462,64 €	10,23%	14,06%
PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE	14 385,23 €	6,27%	8,62%
EGLISE	7 443,50 €	3,25%	4,46%
GYMNASE LYCEE	9 099,00 €	3,97%	5,45%
MEDIATHEQUE	8 010,62 €	3,49%	4,80%
MATERNELLE BALOCHAN	4 896,00 €	2,14%	2,93%
TOUT BATIMENT ERP	2 634,64 €	1,15%	1,58%
GENDARMERIE	2 328,00 €	1,02%	1,39%
CENTRE DE LOISIRS	1 880,64 €	0,82%	1,13%
CINEMA	1 744,10 €	0,76%	1,04%
CTM	599,04 €	0,26%	0,36%
ESPACE GERARD PHILPE	468,00 €	0,20%	0,28%
SALLE DES AINES	288,00 €	0,13%	0,17%

Wc publics	27,19%
Sports	26,45%
Ecoles	25,87%
Culture	17,73%
Bâtiment	2,63%
Association	0,13%

Sans Wc Publics	
Sports	36,33%
Ecoles	35,53%
Culture	24,36%
Bâtiment	3,61%
Association	0,17%

TOTAL ACCESSIBILITE 2017 229 270,23 €

Sans Wc Publics 166 932,63 €

Les sites sportifs (stade Matabiau et gymnase) et les trois écoles (hors Marianne) représentent la majorité des dépenses totales. Sans prendre en compte la dépense des Wc publics, il s'agit de 70% de la dépense globale.

A titre informatif, 45 000€ de la dépense sur l'opération accessibilité concerne des bâtiments et équipements dont l'occupation est intercommunale. Cela représente 20% de charges de centralité. Ces équipements publics scolaires et sportifs sont mis à disposition d'un territoire et les dépenses sont assumées par une commune.

## INFORMATIONS – LOGEMENTS ACCESSIBLES

Au regard de la loi du 11 février 2005, l'accessibilité doit répondre à toutes les situations de handicap et s'impose tout particulièrement au cadre de vie le plus quotidien, celui du logement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les textes d'application de cette loi ont ainsi rendu obligatoires des règles de construction et des prescriptions techniques qui imposent l'accessibilité des logements neufs mais aussi celle des logements existants dans lesquels sont réalisés des travaux.

L'article 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à la Commission Communale pour l'Accessibilité la mission de recenser les offres de logements accessibles aux personnes handicapées.

C'est pourquoi, suite à un premier recensement opéré en 2008, la commune de Fronton renouvelle l'inventaire des logements accessibles. Les propriétaires de logements loués ou susceptibles de l'être sont fortement invités à remplir un questionnaire **disponible en téléchargement sur le site de la Mairie ou papier, à l'accueil de la Mairie.**

Un rappel sur le site de la Mairie est visible actuellement. En janvier 2017, cette information est apparue sur la Newsletter, et est renouvelée en décembre. L'information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

A ce jour, aucun retour de questionnaire.

## COMMERCES ACCESSIBLES

Deux commerçants (la banque CIC et Mr Leclerc d'Orléac) ont transmis la copie de leur attestation d'accessibilité de leur établissement.

## AVIS FORMULES PAR LES MEMBRES SUR L'ADAP

Les membres s'accordent à dire que l'enveloppe budgétaire est conséquente, que l'adaptation de l'AdAP au fil du temps est nécessaire. Toutefois, nous ne pouvons pas entendre de reporter des travaux au prétexte d'un manque de coordination avec la CCF qui dispose de la compétence voirie. C'est pourquoi le sujet doit être nécessairement porté en commission intercommunale.